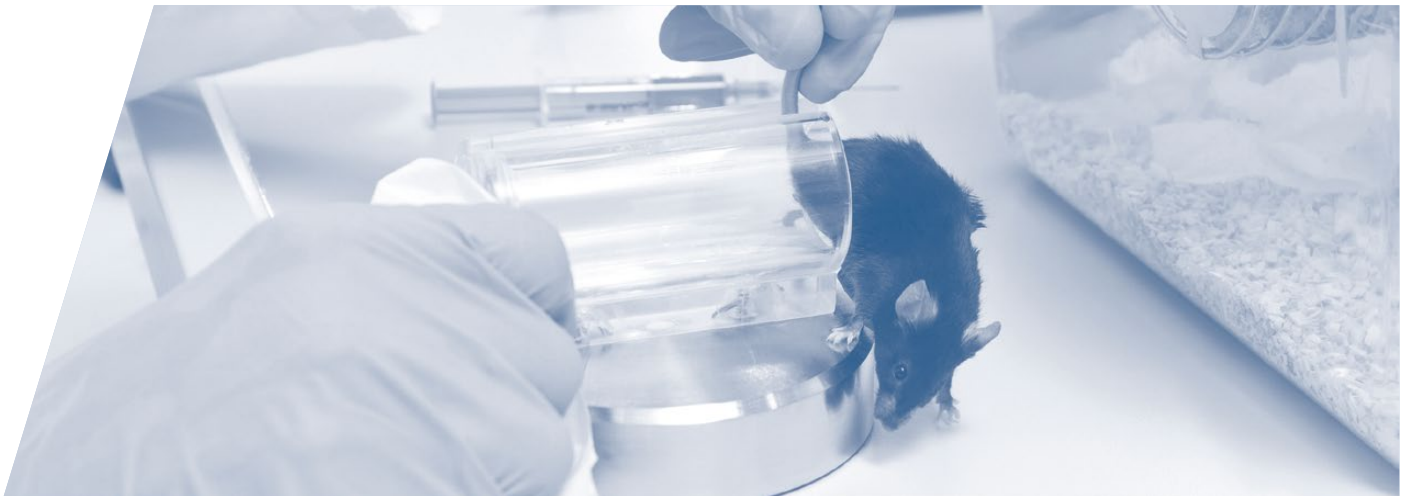


BULLETIN

Expérimentation animale _____	1	Publications: système de santé durable et rapport annuel 2018 _____	5	Soutien à la relève en recherche clinique ____	7
Éditorial _____	2	Ressort Éthique: financement des prestations médicales en milieu carcéral et directives en cours _____	6	Promotion: mises au concours actuelles ____	7
Swiss Personalized Health Network: interview avec Urs Frey _____	4			Ressources humaines et agenda _____	8



Expérimentation animale: des contrôles plus stricts ou une responsabilité personnelle accrue?

Initiatives politiques pour la limitation des expériences sur animaux et réglementation plus stricte pour l'octroi des autorisations: des scientifiques s'inquiètent pour la liberté de la recherche et s'insurgent contre les obstacles bureaucratiques. Le Prof. Hanno Würbel, responsable de la Division de la protection des animaux à l'Université de Berne, relate dans cet article en quoi une procédure d'autorisation plus sévère renforce la légitimité des expérimentations animales et comment une telle procédure peut être mise en œuvre plus efficacement.

Ces derniers temps, des voix se sont élevées face à la bureaucratie pesante dans les procédures d'autorisation des expérimentations animales. Des chercheuses et des chercheurs ont fait publiquement part de leur malaise à cet égard. L'évaluation plus sévère des requêtes pour des expériences sur animaux et les demandes d'informations de plus en plus détaillées concernant les méthodes de recherche retardent voire empêchent la réalisation d'importants projets de recherche. Plusieurs initiatives cantonales et nationales pour la limitation ou même l'interdiction des expériences sur animaux alimentent les inquiétudes des scientifiques pour la recherche en Suisse. Mais ces reproches sont-ils justifiés et quelles conclusions peut-on en tirer?

La procédure d'autorisation des expériences sur animaux obéit au principe de la proportionnalité. Celui-ci s'applique lorsque plusieurs intérêts légaux équivalents entrent en conflit. Dans le cas des expériences sur animaux, il s'agit de la liberté de la recherche et de la protection de la dignité de

l'animal. L'instrument permettant de vérifier la proportionnalité est la pesée des intérêts au sens d'une analyse dommages-utilité. Une expérience sur un animal n'est légitime que lorsque la contrainte qui lui est imposée peut être justifiée par des intérêts prépondérants. Ni la contrainte imposée aux animaux, ni l'utilité attendue de ces expériences ne pouvant être constatée objectivement, cette évaluation comporte inévitablement une marge d'appréciation. C'est pourquoi les organes chargés d'établir les autorisations sollicitent l'avis de commissions d'expérimentation animale représentatives comprenant des experts en recherche, en médecine vétérinaire, en éthique et en protection des animaux.

Indispensabilité et adéquation des expériences sur animaux

La pesée des intérêts présuppose que l'utilisation d'animaux ainsi que le recours à des méthodes expérimentales éprouvantes sont réellement indispensables. Au préalable, il importe de s'assurer, sur la base du prin-

Faisons confiance, mais pas aveuglément!

«Des contrôles plus stricts ou une responsabilité personnelle accrue?» interroge Hanno Würbel dans le titre de son article sur les procédures d'autorisation en matière d'expérimentation animale. Indépendamment du sujet, nous aurions probablement toutes et tous tendance à privilégier la responsabilité personnelle plutôt que le contrôle, du moins tant qu'il est question de nos propres actions. Et à l'inverse, si nous devons choisir entre faire confiance et contrôler, que déciderions-nous? Pouvons-nous affirmer que «la confiance c'est bien, le contrôle c'est mieux»? Je suis convaincu qu'une culture basée sur la confiance est préférable à une culture de contrôle. Mais je suis également conscient que, partout et en tout temps, la confiance peut être abusée.

Le plus souvent, seules quelques personnes isolées trahissent la confiance – mais toutes et tous subissent alors cette perte de confiance. Qu'il s'agisse d'expérimentations animales ou d'essais cliniques, les obstacles bureaucratiques se sont multipliés ces dernières années, parce que quelques rares personnes n'ont pas respecté les règles en vigueur. Dès qu'une infraction est révélée, de nouvelles réglementations de plus en plus complexes sont attendues. Il ne sert alors à rien d'argumenter qu'il s'agit seulement de

quelques rares moutons noirs; la confiance de la population dans la recherche et la médecine en pâtit. Dans le même temps, personne n'approuve l'idée d'investir de plus en plus d'énergie dans la bureaucratie plutôt que dans la recherche. Dès lors, que pouvons-nous faire? Tout d'abord, faisons appel à la responsabilité personnelle de chacun d'entre nous. Mais, pour ma part, je plaide également pour une sorte de «neighbourhood watch» par tous les acteurs du système. La grande majorité se conforme aux règles. Elle ou plutôt nous ne devons toutefois pas détourner le regard de celles et de ceux qui les transgressent. Les infractions mineures ne doivent pas être banalisées; lorsqu'elles sont révélées, elles portent préjudice à l'ensemble de la profession. Quelques membres de l'Université de St-Gall avaient surévalué leurs frais. Malheureusement, le problème ne touche pas uniquement ces quelques rares personnes, mais c'est la renommée de l'institution qui est en jeu. Certains médecins ont perçu, pendant des années, beaucoup d'argent de l'industrie; il y a quelques semaines, les médias ont fait les gros titres à ce sujet. Une journaliste a même demandé au Secrétaire général de l'ASSM de consulter les formulaires relatifs aux liens d'intérêts des membres de notre Commission Centrale d'Éthique. La confiance ressemble à autre chose.

Une institution telle que l'ASSM, considérée depuis des décennies comme un partenaire indépendant et fiable du système de santé, doit, elle aussi, sans cesse investir dans la confiance. C'est ce que souligne également Urs Frey en page 4. Le Swiss Personalized Health Network (SPHN) a réalisé un excellent travail au cours de ses premières années d'activité et j'ai bon espoir que d'ici 2024, nous disposerons en Suisse d'un référentiel de données de santé efficient. Mais pour la recherche, nous avons besoin des données de nos patientes et patients. Et ceux-ci doivent avoir la certitude que leurs données sont utilisées de manière correcte. C'est pourquoi Urs Frey souligne qu'il est important d'instaurer et de préserver cette confiance au sein de la population. C'est une tâche complexe. Mais regagner une confiance perdue exigerait encore plus de temps et d'énergie.



Daniel Scheidegger
Président de l'ASSM

THÈME PRINCIPAL

cipe des 3R (replace, reduce, refine), que le gain de connaissances attendu ne peut être atteint avec des méthodes alternatives, c'est-à-dire sans utilisation d'animaux sensibles (replace), en réduisant le nombre d'animaux (reduce) ou avec des méthodes moins éprouvantes (refine). Le principe des 3R est reconnu au niveau international comme le principe directeur d'une utilisation responsable des animaux de laboratoire. Il garantit qu'aucun animal n'est utilisé inutilement ou exposé à des contraintes évitables. L'application systématique du principe des 3R est une condition indispensable à la réalisation de la pesée des intérêts, mais elle n'est pas suffisante. Il importe également de garantir l'adéquation scientifique. Aussi insignifiante que soit la contrainte imposée aux animaux, un essai n'est adéquat que lorsque ses résultats sont scientifiquement valables et reproductibles. La garantie de la validité scientifique est donc une condition impérative à la légitimation des expérimentations animales.

Contrairement aux 3R pour l'évaluation de l'indispensabilité d'une expérimentation animale, il n'existe pas, à ce jour, de concept concret permettant d'évaluer l'adéquation (validité scientifique). Pour ce faire, trois éléments peuvent néanmoins être pris en compte: la qualité du modèle animal utilisé (validité du modèle), la fiabilité de la relation de cause à effet postulée (validité interne) et la possibilité de généraliser les résultats (validité externe). Par analogie au principe des 3R, j'ai proposé le principe des 3V pour l'évaluation de ces trois aspects de la validité scientifique (voir box 1 p. 3 et Würbel, Lab Animal 46, 2017). Les 3V offrent une importante aide à l'orientation lors de l'évaluation de projets de recherche, de requêtes pour des expérimentations animales ou de manuscrits pour la publication.

La «crise de la reproductibilité» et l'«étude bernoise»

Les chercheuses et les chercheurs sont les garants de la qualité scientifique de la recherche

et celle-ci est d'une importance majeure pour préserver la confiance de la population en la recherche. Les indices témoignant de la qualité souvent insuffisante de la recherche ont déconcerté l'opinion publique et mené à la «crise de la reproductibilité». La qualité insuffisante des études n'est pas propre aux expériences sur animaux, mais elle les concerne aussi. Ces déficiences ont des répercussions non seulement scientifiques et économiques, mais également éthiques. C'est pourquoi, nous avons réalisé, à la demande de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), une analyse de la qualité scientifique des expérimentations animales réalisées en Suisse de 2013 à 2016. Celle-ci a révélé – sans surprise – que le système suisse présente, lui aussi, des lacunes (voir p. ex. Neue Zürcher Zeitung du 3.12.2016). Cette étude a notamment conclu que la pertinence scientifique d'une expérimentation animale ne pouvait être constatée de manière fiable sur la base des requêtes soumises et que

les autorisations pour ce type d'expérimentations sont délivrées en supposant que tel était le cas. Dès lors, l'OSAV a invité «les représentants des commissions cantonales pour les expériences sur animaux à être encore plus attentifs aux requêtes à l'avenir» (Kaspar Jörger de l'OSAV dans le Tages-Anzeiger du 6 mars 2019).

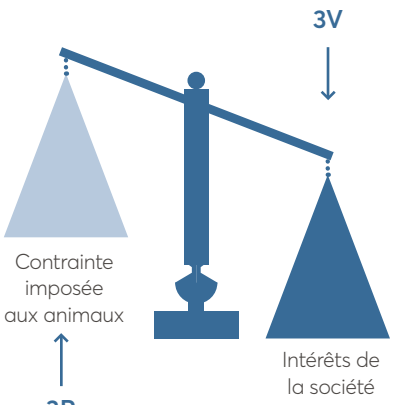
Pour l'OSAV, cette exigence est pertinente, à plus forte raison que des représentants de la protection des animaux ont reproché à l'Office fédéral de ne pas remplir son mandat en tant qu'organe d'exécution de la protection des animaux et autorité de haute surveillance. Les chercheurs devraient, eux-aussi, saluer l'introduction d'une procédure d'autorisation plus sévère. Car à chaque fois qu'ils justifient publiquement leurs expérimentations animales, ils soulignent expressément que la législation suisse est la plus stricte au monde en matière de protection des animaux et que notre procédure d'autorisation garantit qu'aucun animal ne doit souffrir inutilement. C'est ce que confirme également le communiqué de presse relatif à l'initiative de l'interdiction des expérimentations animales récemment publié par swissuniversities. Une pratique d'autorisation stricte est un gage important dans le débat public autour de la légitimité des expérimentations animales. Dès lors, les chercheuses et les chercheurs ne devraient pas se plaindre lorsqu'une procédure d'autorisation est conduite de manière rigoureuse.

Procédure d'autorisation efficace et performante

Pour qu'une procédure d'autorisation soit à la fois efficace et performante, il est important que tous les participants assument, respectivement puissent assumer leur part de responsabilité. Selon l'article 131a de l'Ordonnance sur la protection des animaux, la directrice ou le directeur de l'expérience «est chargé de la planification et de l'exécution correcte de l'expérience, du point de vue scientifique et du point de vue de la protection des animaux». Ceci correspond aux deux conditions mentionnées ci-dessus pour la pesée des intérêts: garantie de la validité scientifique (3V) et attitude responsable avec les animaux (3R). Si cette responsabilité est systématiquement assumée par les chercheurs et présentée comme telle dans la requête, les organes chargés d'établir les autorisations et les commissions cantonales pour les expériences sur les animaux peuvent se concentrer sur leur mission clé: la réalisation de la pesée des intérêts finale destinée à vérifier l'adéquation du projet de recherche. À mon avis, toutes les conditions requises ne sont pas encore réunies.

La «crise de la reproductibilité» ainsi que notre étude indiquent que la confiance en la qualité scientifique des expérimentations animales, telle qu'elle est attendue par les autorités, ne peut être présupposée aveuglément. De plus, de nombreux

Box 1: Pesée des intérêts dans les expériences sur animaux



Adéquation: validité scientifique (3V)
Validité du modèle: qualité du modèle animal
Validité interne: fiabilité de la relation cause à effet
Validité externe: possibilité de généraliser

Indispensabilité: méthodes alternatives (3R)
Replace: indispensabilité d'utiliser des animaux sensibles
Reduce: justification de la taille de l'échantillon
Refine: réduction maximale de la contrainte

Proportionnalité: pesée des intérêts
 Constatation et évaluation de la contrainte
 Constatation et évaluation des intérêts
Conclusion: pondération intérêts/contraintes

3V

3R

scientifiques ne disposent pas des connaissances nécessaires à une application systématique des 3R. Et, dans la plupart des hautes écoles, les responsables de la protection des animaux qui disposent de ces connaissances n'ont pas les ressources temporelles nécessaires. Par ailleurs, les organes chargés d'établir les autorisations et les commissions cantonales pour les expériences sur les animaux manquent autant des connaissances requises que des ressources suffisantes qui leur permettraient d'évaluer globalement la qualité scientifique et l'application des 3R. Un tel contexte est favorable aux conflits. Et ceux-ci s'amplifieront si des solutions constructives ne sont pas trouvées rapidement. La Commission pour l'éthique dans les expérimentations animales (CEEAA) des Académies suisses souhaite élaborer de telles solutions.

Plus de responsabilité individuelle

Pour garantir une procédure d'autorisation à la fois efficace et performante, deux scénarios peuvent être envisagés: soit les institutions de recherche créent les structures indispensables à une gestion efficace de la qualité, de telle manière que les autorités puissent réellement avoir confiance en «l'exécution correcte de l'expérience, du point de vue scientifique et du point de vue de la protection des animaux». Soit les autorités recherchent les expertises nécessaires et des ressources suffisantes pour être en mesure d'évaluer de ces deux points de vue les requêtes pour des expérimentations animales.

Les chercheuses et chercheurs – tout comme les autorités – considèrent que le premier scénario, qui exige plus de responsabilité individuelle et moins de bureaucratie, doit absolument être privilégié. Il correspond aux principes énoncés dans l'Ordonnance sur la protection des animaux et décharge les autorités de la responsabilité de la qualité scientifique et de la qualité de la protection des animaux. Avec l'offre de formation en sciences des animaux de laboratoire, l'engagement de responsables de la protection des animaux et la création en 2018 d'un centre de

compétence 3R national (3RCC), des jalons importants ont d'ores et déjà été posés dans ce sens. De même, les premières mesures ont été adoptées en matière de gestion de la qualité scientifique avec la création du Center for Reproducible Science (CRS) à l'Université de Zurich et d'initiatives similaires dans d'autres institutions de recherche. Ces structures doivent à présent être développées de manière appropriée et promues durablement. Elles créent les conditions requises pour que la directrice ou le directeur de l'expérience puisse réellement assumer sa responsabilité du point de vue scientifique et du point de vue de la protection des animaux, en vue non seulement d'encourager le traitement responsable des animaux de laboratoire, mais également de renforcer la confiance dans la science.



Prof. Hanno Würbel
responsable de la Division de protection des animaux de l'Université de Berne et Président de la CEEAA

La CEEAA

La Commission pour l'éthique dans les expérimentations animales (CEEAA) est une commission de l'ASSM et de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT). Depuis 2018, elle est dirigée par le Prof. Hanno Würbel et constituée d'un maximum de 12 membres issus des secteurs de la recherche fondamentale, de la médecine vétérinaire, de la protection des animaux, du droit et de l'éthique. La commission est un organe de consultation et d'expertise dans le domaine des expérimentations animales. Plus d'informations: assm.ch/ceeaa

Contact: Sibylle Ackermann, secrétaire scientifique de la CEEAA, s.ackermann@samw.ch

«Le SPHN offre une valeur ajoutée au-delà des questions classiques en lien avec la médecine personnalisée»

Le Bulletin ASSM publie régulièrement un compte-rendu des activités du Swiss Personalized Health Network (SPHN). Cette initiative nationale, menée sous la houlette de l'ASSM, contribue au développement, à l'implémentation et à la validation d'une infrastructure destinée à rendre les données de santé exploitables pour la recherche en Suisse. Au début de cette année, Urs Frey a succédé à Peter Meier-Abt (voir box p. 5 en bas) comme nouveau Président du National Steering Board. Découvrez, dans l'interview ci-dessous, quels enjeux et quelle valeur ajoutée Urs Frey voit dans le SPHN.

Le SPHN n'a que deux ans, mais il est déjà bien établi. Selon vous, à quel niveau faut-il agir avant tout?

Les universités suisses et les EPF disposent d'un incroyable potentiel pour la médecine personnalisée: d'excellentes chercheuses et d'excellents chercheurs, les plateformes analytiques les plus récentes et des technologies bioinformatiques sophistiquées. De plus, la Suisse a acquis une renommée internationale dans le domaine de la recherche orientée vers le patient avec des études de cohortes de grande envergure. Mais la médecine personnalisée n'exige pas seulement des données de cohortes classiques, il lui faut également un grand nombre de données et d'échantillons standardisés, comparables et de haute qualité provenant des hôpitaux. Souvent, dans les hôpitaux, ces données sont conservées de manière hétérogène et inadaptée à la recherche, compliquant ainsi les études basées sur ces données. En deux ans, le SPHN a permis de réaliser d'énormes progrès en améliorant les standards de qualité, les conditions juridiques, les bases éthiques, la sécurité et la comparabilité des données. Ces avancées ne sont toutefois pas encore suffisamment connues. L'une de mes préoccupations personnelles est de parvenir à plus de transparence et de visibilité.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement?

Pour améliorer la visibilité, nous allons, par exemple, actualiser le site web et montrer à l'aide d'un graphique, comment et où l'on peut trouver les projets en cours du SPHN, les partenaires de recherche, les plateformes bioinformatiques et les sets de données. Les rapports d'avancement des projets financés dans le cadre du premier appel permettent de réaliser l'évaluation nécessaire. Nous proposons, par ailleurs, des procédures et des processus élaborés, standardisés et harmonisés à l'intention des chercheurs. Le Data Coordination Center permet de trouver et de comparer les données ainsi que de planifier et réaliser des études dans un environnement sécurisé.

Au-delà de la recherche, qu'est-ce que cela signifie pour la pratique et pour les patientes et les patients?

L'une des principales valeurs ajoutées du SPHN réside dans la coordination et la meilleure exploitation des ressources pour le bien de tous. Dans l'idéal, nous souhaitons collaborer étroitement avec les domaines de l'EPF, les universités, la Swiss Clinical Trial Organisation, la Swiss Biobanking Plattform, le Fonds National Suisse et d'autres réseaux de recherche nationaux et internationaux. La Confédération a investi beaucoup de moyens dans cette initiative et nous devons les gérer de manière responsable. Par exemple, les mandats et les rôles des nombreux partenaires doivent être mieux coordonnés. Les infrastructures du SPHN ne sont qu'une partie du puzzle dans le paysage de la recherche orientée vers le patient. Mais bien coordonnées, elles offrent, au-delà des problématiques classiques de la médecine personnalisée, un avantage pour l'ensemble de la recherche épidémiologique, clinique, translationnelle et fondamentale. Tout cela crée une valeur ajoutée qualitative pour la prise en charge clinique de nos patientes et patients.

Quels sont, à votre avis, les obstacles majeurs dans ce travail de coordination?

Le fédéralisme et l'hétérogénéité du système de santé suisse qui en découle constituent un défi. Le SPHN a également une structure fédéraliste; elle offre, certes, des avantages tels que la flexibilité et l'évolutivité, mais comporte aussi des obstacles internes. À cela s'ajoutent les priorités divergentes des groupes concernés: les chercheuses et les chercheurs veulent avant tout faire de la recherche et ne sont guère intéressés à développer des infrastructures qui facilitent le travail aux générations futures. Pour les hôpitaux, le développement de telles infrastructures représente un investissement élevé qui n'est pas reflété dans leur système de tarification clinique, mais qui est néanmoins intéressant pour leur stratégie à long terme. Pour la politique et la population,

la protection et la propriété des données sont des sujets particulièrement sensibles. Tous ces intérêts convergent dans l'initiative SPHN. Selon moi, toutes les personnes impliquées agissent de manière responsable et tentent de résoudre les missions complexes avec le plus grand soin. Pour percevoir les avantages mutuels, la transparence et la confiance mutuelle sont essentielles. Il me semble également important de renforcer la confiance de la population.

Informations détaillées sur le SPHN sous: sphn.ch/fr



Urs Frey est, depuis 2010, professeur de pédiatrie à l'Université de Bâle et directeur médical de l'hôpital pédiatrique universitaire de Bâle (UKBB). Il possède non seulement une expérience clinique en milieu hospitalier, mais mène également, depuis des années, des recherches cliniques translationnelles dans le domaine de l'épidémiologie environnementale et de l'asthme infantile. Il est, de ce fait, parfaitement familiarisé avec les technologies «omics» et le «machine-learning». Il a effectué sa formation postgraduée en tant que pneumologue pédiatrique et chercheur à Boston, USA, et Londres et a obtenu son PHD en Medical Physics/Biomedical Engineering à l'Université Leicester UK. Urs Frey est membre de l'ASSM depuis 2010 et siège dans son Comité de direction depuis 2019. De 2014 à 2017, il était Président de la Division III (biologie et médecine) du Fonds National Suisse.

Systeme de santé durable: huit mesures pour retrouver le Nord

L'ASSM a publié à la fin mars 2019 une nouvelle feuille de route sur le développement durable du système de santé. Avec le «Triple Aim» comme boussole, elle met en avant huit mesures considérées comme nécessaires pour atteindre cet objectif.

Définir les missions d'une médecine permettant aux générations futures de bénéficier de prestations médicales satisfaisantes pour répondre à leurs problèmes de santé est un défi qui reste à relever. L'ASSM est convaincue que la Suisse a besoin de réformes orientées vers des buts communs. Développé aux Etats-Unis, le «Triple Aim» formule des objectifs pour le système de santé qui réunissent la perspective de la santé publique, celle d'une médecine individuelle et celle de la durabilité. Les huit mesures proposées sont les suivantes:

1. Les acteurs du système de santé s'orientent selon le concept du «Triple Aim».
2. Les cantons se regroupent en régions sanitaires.
3. La transmission des compétences en matière de santé débute dès l'enfance.
4. La Suisse connaît les besoins en professionnels de la santé et adapte le nombre de places d'étude en conséquence.

5. Les données requises pour l'assurance de la qualité et la recherche sur les services de santé sont disponibles.
6. Les interventions devenues inutiles sont retirées du catalogue des prestations.
7. Les nouveaux modèles de financement réduisent les incitations financières inopportunes.
8. La Confédération fixe un plafond pour l'augmentation des dépenses de santé.

La feuille de route est publiée en ligne en allemand, français et anglais. Elle peut être téléchargée ou commandée gratuitement en version imprimée (en allemand et en français) à l'adresse: assm.ch/feuilles-de-route

Plus d'informations sur le site: assm.ch/systeme-sante-durable

Rapport annuel 2018: feuilletiez ou cliquez, c'est comme vous voulez!

Pour la deuxième année consécutive, l'ASSM publie son rapport annuel sous forme de site internet. Peut-être y trouverez-vous la commission dans laquelle vous avez œuvré ou le titre de votre projet retenu par nos experts? Pour toutes celles et ceux qui préfèrent feuilletier plutôt que cliquer, le rapport annuel peut être téléchargé au format PDF.

La rétrospective donne une vue d'ensemble des activités présentées mois après mois à travers nos newsletters, tandis que d'autres sections présentent les noms des centaines de personnes qui ont mis leur temps et leurs compétences au service d'un projet, d'une publication, de l'octroi d'un prix ou de l'évaluation de requêtes. Au fil des pages se fait jour la diversité des partenariats noués par l'ASSM pour mener à bien ses missions.

Vous trouverez le rapport annuel en ligne sous: assm.ch/rapportannuel/2018



Votre avis nous intéresse. Faites-nous part de vos remarques et suggestions concernant l'édition 2018 à: Franziska Egli, Communication ASSM, f.egli@samw.ch

Swiss Personalized Health Network: Merci, Peter Meier-Abt

En 2014, des chercheurs de différents établissements d'enseignement supérieur ont, pour la première fois, émis le souhait et évoqué la nécessité d'une initiative nationale dans le domaine de la médecine personnalisée. Peter Meier-Abt, alors Président de l'ASSM, a participé intensivement à ces discussions. Deux années de travail préparatoire ont suivi avant le lancement officiel de l'initiative SPHN en 2017. Grâce à l'engagement de Peter Meier-Abt, l'ASSM a été chargée, par le SEFRI et l'OFSP, de la mise en œuvre de cette initiative. Pendant son mandat de deux ans (2017/2018) en tant que Président du National Steering

Board (NSB), Peter Meier-Abt s'est engagé passionnément dans la création du SPHN. Sous sa houlette, les bases juridiques ont été définies, l'organisation SPHN a été développée et la collaboration avec les principaux partenaires clarifiée. C'est en grande partie grâce à lui que les cinq hôpitaux universitaires se sont engagés, dans le cadre d'un accord de prestations, à développer des systèmes de gestion des données compatibles. En posant ces jalons, il a toujours mis l'accent sur l'utilité pour les patientes et les patients et a su présenter le concept de la médecine personnalisée comme une approche globale. Nous re-

mercions Peter Meier-Abt pour son grand engagement en tant que Président du NSB ainsi que pour les décisions cruciales qu'il a prises en amont en tant que Président de l'ASSM.



Prise de position: financement des prestations médicales en milieu carcéral

Comparées à la population générale, les personnes détenues sont plus exposées aux maladies; celles-ci sont souvent contagieuses, mettant ainsi la santé de tierces personnes en danger. C'est pourquoi, l'ASSM exige, dans une prise de position publiée début mars, qu'à quelques rares exceptions près, la prise en charge médicale soit gratuite pour les personnes détenues.

Une bonne prise en charge médicale des personnes privées de liberté protège également les codétenus, le personnel pénitentiaire et les visiteurs. La Commission Centrale d'Éthique (CCE) de l'ASSM constate avec inquiétude que, de plus en plus souvent, les personnes détenues doivent assumer elles-mêmes les frais de santé, ce qui pourrait les inciter à renoncer à des traitements nécessaires. Face à cette situation, la CCE a publié, dans une prise de position, cinq revendications soutenues par le Comité central de la FMH et le Comité de la Conférence des médecins pénitentiaires suisses.

Conformément au principe de l'équivalence, les personnes détenues ont droit à une prise en charge médicale égale à celle de la population générale, indépendamment de leur nationalité et de leur statut de résident, qu'elles soient soumises ou non à la LAMal. Les cantons ont actuellement des systèmes différents pour la prise en charge des frais, pouvant entraîner des inégalités de traitement. La CCE recommande de soumettre à l'avenir toutes les personnes détenues au régime de l'assurance-maladie obligatoire.

Certaines études révèlent que les personnes incarcérées hésitent parfois à recourir à des prestations médicales (par ex. par peur des conséquences négatives d'une consultation). Dans un tel contexte, la mise en place de nouveaux obstacles n'est pas judicieuse. La CCE exige que la prise en charge médicale soit facilement accessible et fondamentalement gratuite pour les personnes détenues. Une participation adéquate aux frais ne peut être demandée que si la personne détenue a des revenus conséquents et/ou une fortune élevée. Au regard des devoirs de protection et de soins de l'État envers les personnes privées de liberté, cette responsabilité financière personnelle limitée, dont bénéficie la personne détenue par rapport à une personne non détenue, est acceptable.

Le texte intégral de la prise de position est publié en ligne sous: assm.ch/prises-de-position

Ressort Éthique: directives en cours d'élaboration et autres projets actuels

Les missions clés du Ressort Éthique au Secrétariat général de l'ASSM sont l'évaluation et l'actualisation des directives médico-éthiques existantes ainsi que l'élaboration de nouvelles directives, en collaboration avec des sous-commissions de la Commission Centrale d'Éthique (CCE) de l'ASSM. Par ailleurs, de nombreuses questions soulevées dans la pratique, telles que, par exemple, les aspects éthiques de la numérisation ou l'éthique dans les expérimentations animales, sont traitées par les collaboratrices de ce ressort.

L'actualisation des directives «Décisions de réanimation» et «Dons d'organes solides par des personnes vivantes» est à l'ordre du jour. La sous-commission «Décisions de réanimation» est d'ores et déjà opérationnelle et celle chargée de la révision des directives «Dons d'organes par des personnes vivantes» est en constitution. Les nouvelles directives médico-éthiques concernant le «Diagnostic préimplantatoire» sont en cours d'élaboration depuis le début de l'année. Elles sont actuellement en consultation auprès d'experts sélectionnés et seront soumises à la consultation publique d'ici la fin de l'année. Les directives «Mesures de contrainte en médecine» et «Collaboration corps médical – industrie» seront évaluées prochainement. La CCE suit avec attention le débat actuel sur le thème des «Transplantations d'organes – modèle de l'opposition ou modèle du consentement», en examinant soigneusement les aspects critiques du concept de mort cérébrale ainsi que les avancées pouvant avoir un impact sur les directives médico-éthiques relatives au diagnostic de la mort.

Après le refus de la FMH d'intégrer, dans son code déontologique, les nouvelles directives sur l'attitude face à la fin de vie et à la mort en octobre 2018, l'analyse minutieuse de cette décision et de ses conséquences pour la pratique est toujours au programme.

Les aspects éthiques de la numérisation et l'intelligence artificielle en médecine sont d'autres priorités de la CCE, qui a constitué un groupe de travail à cet effet. Le point fort de ce bulletin (pages 1–3) informe des activités dans le domaine de l'éthique dans les expérimentations animales.

Informations détaillées sur les thèmes traités par le Ressort Éthique sous: assm.ch/ethique

Soutien à la relève en recherche clinique: nouvelles recommandations

Un groupe de travail formé de représentant-e-s de plusieurs institutions a évalué les instruments de soutien à la relève dans les centres hospitalo-universitaires. Le rapport publié mi-mars formule des propositions concrètes pour renforcer et améliorer l'offre existante, notamment à travers la création d'un portail web pour les jeunes chercheuses et chercheurs cliniciens.

Pour accompagner la mise en oeuvre des mesures proposées dans deux feuilles de route de l'OFSP et de l'ASSM sur l'encouragement de la relève en recherche clinique, un groupe de travail a été mis sur pied début 2017, en collaboration avec l'association Médecine Universitaire Suisse (unimedsuisse). Le groupe de travail a tout d'abord établi un catalogue des instruments de soutien à la relève existants et organisé un workshop avec de jeunes chercheuses et chercheurs cliniciens. Il a identifié sur cette base des exemples de bonne pratique et des lacunes là où le soutien structurel actuel est insuffisant. Le rapport met en évidence un besoin de structuration et de mutualisation de l'offre de soutien et de formation – étoffée mais hétérogène et dispersée.

Pour faciliter l'accès aux instruments existants, le groupe de travail recommande la création d'un portail web, offrant un point d'accès unique aux ressources destinées aux jeunes chercheuses et chercheurs cliniciens. Ce portail devrait voir le jour d'ici mi-2020 grâce à une collaboration entre unimedsuisse, la Swiss Clinical Trial Organisation (SCTO) et l'ASSM.

Les recommandations, publiées en français et en allemand, sont disponibles, avec les autres documents sur le sujet (rapports, feuilles de route) sous: assm.ch/culture-scientifique-et-releve



Mise au concours du Fonds KZS: Seed Grants pour la relève

En 2019, l'ASSM met à disposition 250'000 francs du Fonds Käthe Zingg-Schwichtenberg (Fonds KZS) pour permettre à des chercheuses et chercheurs juniors en éthique biomédicale d'élaborer leur propre projet de recherche. Le délai de soumission est fixé au 15 juin 2019.

La mise au concours 2019 du Fonds KZS est thématiquement ouverte et s'adresse à de jeunes chercheuses et chercheurs qui se destinent à une carrière académique dans le domaine de l'éthique biomédicale. Jusqu'à 50'000 francs peuvent être demandés par Seed Grant pour explorer une nouvelle idée de recherche, réaliser un projet pilote indépendant ou préparer une proposition de projet à soumettre ensuite auprès d'un organisme de financement plus important.

L'évaluation des demandes se déroule en deux étapes: les candidat-e-s retenus sur la base d'une brève description du projet (letter of intent) seront invités à soumettre une requête détaillée et à présenter leurs idées lors d'un entretien avec la Commission KZS. A qualité scientifique égale, les requêtes dans le domaine de l'éthique clinique et de l'éthique de la santé publique seront soutenues en priorité.

Tous les détails sur la mise au concours et la soumission des requêtes se trouvent sur notre site: assm.ch/fonds-kzs

Mise au concours: Young Talents in Clinical Research

Avec le programme «Young Talents in Clinical Research» (YTCR), la Fondation Gottfried et Julia Bangerter-Rhyner et l'ASSM souhaitent encourager plus de jeunes médecins à s'engager dans la recherche clinique. En 2019, 1 million de francs sont mis à disposition pour financer du «temps protégé» et des projets de recherche pour chercheuses et chercheurs débutants. Le délai de soumission est fixé au 30 juin 2019.

Pour cette troisième mise au concours, le règlement du programme YTCR a été adapté et le FAQ complété. Le programme comprend toujours deux instruments pour soutenir les jeunes médecins souhaitant faire leurs premiers pas dans la recherche clinique. Les «beginner grants», qui financent du temps protégé pour la recherche, sont désormais octroyés intégralement sous forme de subsides couvrant le salaire des bénéficiaires et non plus sous forme de bourses et de prêts. Les bénéficiaires peuvent, dans un deuxième temps, demander un «project grant» pour consolider leur expérience et réaliser un petit projet de recherche indépendant.

Les détails sur les critères de participation, la soumission des requêtes et la procédure d'évaluation se trouvent sur notre site: assm.ch/fr/ytcr

Ressources humaines: une nouvelle collaboratrice au Secrétariat général

Le Secrétariat général de l'ASSM à Berne a le plaisir d'accueillir depuis le mois d'avril une nouvelle collègue en la personne de Chantal Boschung (photo), qui remplace Claudia Barberini en tant qu'assistante de direction.



Chantal Boschung a pour tâches de soutenir l'équipe du Secrétariat général du point de vue organisationnel et administratif. Organisation des séances du Sénat, remboursement des frais, mise à jour de la base de données, comptabilité, le travail ne manque pas. Ses nombreuses années d'expériences auprès de la BKW, de Swisscom ou du Département fédéral des finances ne seront pas de trop pour répondre à toutes les attentes.

Claudia Barberini, qui a travaillé pour l'ASSM durant cinq ans, a notamment supervisé le déménagement du Secrétariat général de Bâle à Berne et son installation à la Maison des Académies. Nous la regretterons comme collègue. Nous lui souhaitons le meilleur, tant sur le plan professionnel que privé.

Informations détaillées sur le Secrétariat général:
assm.ch/contact

AGENDA

Vendredi 28 juin 2019, Berne

Colloque «L'autonomie et le bonheur»

La Commission Centrale d'Éthique (CCE) de l'ASSM et la Commission Nationale d'Éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) organisent une série de symposiums sur le concept de l'autonomie. «L'autonomie et le bonheur» – tel est le titre du colloque final.

Programme et inscription sous: assm.ch/autonomie-symposium

Jeudi 21 novembre 2019, Berne

Symposium sur la recherche en soins palliatifs

En coopération avec les Fondations Bangerter et Johnson l'ASSM a mis sur pied le programme de soutien «Recherche en soins palliatifs» de 2014 à 2018. Dans le cadre de cinq mises au concours, 34 projets de recherche et 4 bourses individuelles ont été octroyés. Pour présenter les résultats des projets soutenus et réfléchir à l'avenir du financement de la recherche en soins palliatifs en Suisse, l'ASSM organise un symposium de recherche.

Plus d'informations sous: assm.ch/soins-palliatifs



Le bulletin de l'ASSM paraît 4 fois par an en 3400 exemplaires (2500 en allemand et 900 en français).

Éditrice:

Académie Suisse des Sciences Médicales
Maison des Académies
Laupenstrasse 7, CH-3001 Berne
Tél. +41 31 306 92 70
mail@samw.ch
www.assm.ch

Rédaction:

lic. phil. Franziska Egli

Traduction:

Dominique Nickel


Présentation:

KARGO Kommunikation GmbH, Bern

Imprimé par:

Jordi AG, Belp
ISSN 1662-6028

Membre des

 académie suisse des sciences